

Nouvelle Procédure de Dépôt des Demandes de Visas Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française et Wallis & Futuna

Le Consulat général de Nouvelle-Zélande vous informe des changements concernant les demandes de visas dans les territoires français du Pacifique.

Le Service néo-zélandais de l'immigration (Immigration New Zealand) a commencé à faire appel à des agences spécialisées pour le dépôt des demandes de visas. Depuis juillet 2012, l'utilisation de « centres de demande de visas » dans le Pacifique prend effet progressivement. L'agence TT Services gèrera tous les centres de demande de visas dans le Pacifique.

A partir du 19 septembre 2012, les demandes de visas néo-zélandais pour les territoires français du Pacifique devront être déposées ou envoyées à l'adresse suivante :

***TTS Visa Application Centre
27 Rue Sébastopol, Immeuble Central 1
Bureau 104, Nouméa
Courriel : ttsnoumea@ttepl.com
Téléphone : +687 247684/Télécopie : +687 247685
Directeur : Joshua Laubreaux
Ouverture de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi***

Actuellement, les demandes de visas sont traitées par le Consulat Général de Nouvelle-Zélande. A compter du 19 septembre, TT Services gèrera les tâches administratives liées à des demandes de visas et offrira un service d'accompagnement. Leurs services recevront toutes les demandes et les feront parvenir au service « d'Immigration New Zealand » pour traitement et décision. TT Services est la même agence qui reçoit actuellement les demandes de visas australiens.

Comme cela se fait déjà, les frais pour le service du centre de demande de visas est à la charge du client. Des frais de dépôt de dossier de \$29 NZ (actuellement 2229 CFP) seront à payer à TT Services pour chaque demande en plus des frais de visas.